



MALTE

• DONNEES GENERALES

- données géographiques, économiques et démographiques

Superficie : 316 km²
Nombre de régions : 3
Entrée dans l'UE : 2004
PIB : 4,5 Mds
Population : 400 000 hab.
Nombre d'agents publics : 41 000



- organisation administrative et politique

Malte est une **démocratie parlementaire**.

La République de Malte est un **Etat unitaire**.

Au niveau décentralisé, il existe **trois régions** qui regroupent un nombre variable de communes. Les **68 communes** disposent de compétences sur des questions telles que la santé, l'administration ou l'éducation.

• LA FONCTION PUBLIQUE

- statut et catégories d'agents

Le secteur public emploie 41 000 personnes à Malte. Les agents se divisent en deux catégories :

- **70% des agents publics** sont employés au sein des administrations centrales. Leur statut est régi par une **convention collective** qui fixe le niveau de salaire et les conditions d'emploi. Des accords de catégorie régissent les aspects plus précis de l'emploi pour chaque classe d'agent.

- **Environ 30% des agents publics sont au service d'agences** gouvernementales ou d'autres entités de droit public. Chaque entité définit les conditions d'emploi de son personnel par le biais d'une **convention collective**. Un effort d'harmonisation est mené au niveau central, afin d'éviter de trop fortes disparités entre les statuts des agents de ces entités.

- droits et obligations des fonctionnaires

Le **code de management du service public** (*Public Service Management Code, PSMC*) énumère des devoirs des agents publics. Un **code d'éthique** qui s'applique aux agents publics et à la majeure partie des employés des agences, définit par ailleurs d'autres devoirs.

Les employés du secteur public **peuvent faire partie de syndicats**. La plupart des agents bénéficient du **droit de grève**, à l'exception de certaines catégories de personnel, travaillant notamment dans le domaine de la santé.

La **liberté d'expression des agents publics connaît certaines limitations**. Ces dernières s'appliquent essentiellement aux agents de la haute fonction publique et ont pour objectif de permettre à ceux-ci de servir, quelque soit la tendance politique du gouvernement.

- dialogue social

Les syndicats, regroupés au sein de la Confédération des syndicats maltais (CMTU) jouent un rôle important dans les négociations collectives qui régissent les conditions d'emploi et le niveau de salaire des agents publics et du personnel des agences, l'employeur y est représenté par le Ministère des Finances et les services du Premier Ministre.

- recrutement et formation

Les agents publics peuvent être recrutés **par concours ou sur entretien**. La Commission du service public, organe indépendant établi par la constitution et le premier ministre ont un pouvoir de contrôle sur les processus de sélection.

Il existe trois dispositifs de formation des agents publics.

- **L'organisation de développement du personnel** (*Staff development organisation ; SDO*) est une agence centrale de formation qui dispense des cours dans des domaines très variés (management, affaires européennes, langues...). Seuls les employés de l'Etat peuvent bénéficier de ces formations.

- **L'Institut d'administration publique et de management** (*Institute of public administration and management ; IPAM*), relié à l'université de Malte propose des formations universitaires aux agents en poste et aux futurs agents publics.

- **Des formations ad hoc** sont enfin dispensées au sein de chaque ministère et agence, en fonction des besoins des services.

- rémunération et avancement

Les agents publics disposent d'un grade auquel est attaché une échelle de salaire définie au sein des conventions collectives.

La promotion des agents peut se faire par le biais de deux mécanismes :

- elle peut se faire suite à la réussite de **concours internes** (épreuve écrite et entretien)
- elle peut être effectuée au **choix**.

- dispositions particulières pour la haute fonction publique

Les agents de la haute fonction publique connaissent des **restrictions de leur liberté d'expression**.

Certains des ces agents peuvent être employés pour des **contrats de courte durée**. Ce système permet d'attirer au sein de la haute fonction publique du personnel avec des compétences particulières. Les agents de la haute fonction publique peuvent être recrutés au sein du secteur privé ou dans la fonction publique.

• LES REFORMES EN COURS

Les centres et le modalités de formation connaissent actuellement une période de mutation et de consolidation. **Le Centre de recherche politique et de formation** (*Center for policy and training*) devrait prochainement regrouper le SDO et l'IPAM. Ce centre sera dirigé en partenariat avec l'université de Malte. L'objectif est de créer une structure appropriée pour la formation des agents publics et de pouvoir conduire des études à un niveau local.

Un **projet de loi sur la fonction publique** est en discussion en juin 2008. Cette loi permet de poser de façon solide les fondements de la fonction publique, de définir un cadre éthique clair et de développer l'efficacité du service public.

• FOCUS : les nouvelles technologies de l'information et de la communication

Depuis le début des années 1990, le gouvernement maltais investit massivement dans les nouvelles technologies. Des **programmes e-government** (accès aux documents administratifs sur ordinateur) et **m-government** (accès aux documents sur téléphone portable) sont développés.

Plus de 95% des documents administratifs sont aujourd'hui accessibles en ligne et le gouvernement a signé des accords de coopération avec Microsoft et Hewlett Packard.

Le ministère des technologies de l'information et des investissements développe par ailleurs actuellement les services accessibles sur les téléphones mobiles. Les citoyens peuvent déjà consulter leurs convocations au tribunal, leurs résultats d'examen, les notifications de renouvellement de permis de conduire, etc. Ils devraient bientôt pouvoir être informés par SMS de l'absence de leurs enfants à l'école, des besoins exceptionnels de collecte de sang ou encore des horaires de bus.